



ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2017, faisant apparaître les résultats suivants (y compris la reprise des résultats 2016 et avant reports sur 2018) tels que résumés ci-après :

RECETTES 809 521.14 €

DEPENSES 393 325.19 €

FIXE l'excédent de réalisation

à un montant de : 416 195.95 €

Qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement 123 763.96 €

Excédent d'Investissement 292 431.99 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2017 sur 2018 à

DEPENSES 200 790.00 €

RECETTES 208 062.00 €

PREND ACTE du résultat globalement excédentaire du Compte de Gestion du Receveur 2017 fixé à 423 467.95 € après prise en compte des reports.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **1.3 - COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR DU BUDGET TVA**

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2017, faisant apparaître les résultats suivants (y compris la reprise des résultats 2016 et avant reports sur 2018) tels que résumés ci-après :

RECETTES 550 401.22 €

DEPENSES 524 766.14 €

FIXE l'excédent de réalisation

à un montant de : 25 635.08 €

Qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement 12 263.16 €

Excédent d'Investissement 13 371.92 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2017 sur 2018 à

DEPENSES 0.00 €

RECETTES 0.00 €

PREND ACTE du résultat globalement excédentaire du Compte de Gestion du Receveur 2017 fixé à 25 635.08 € après prise en compte des reports.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2.1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte Administratif 2017 présenté par le Maire,

ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2017 (y compris la reprise des résultats 2016 et avant reports sur 2018) tels que résumés ci-après :

RECETTES 28 944 568.52 €

DEPENSES 26 876 469.80 €

FIXE l'excédent de réalisation

À un montant de : 2 068 098.72 €

Qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement 1 176 657.56 €

Excédent d'Investissement 891 441.16 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2017 sur 2018 à

DEPENSES 6 636 087.31 €

RECETTES 6 813 258.29 €

PREND ACTE du résultat globalement excédentaire du Compte Administratif 2017 fixé à 2 245 269.70 € après prise en compte des reports.

**Délibération adoptée à l'unanimité (27 voix pour).**

### **2.2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte Administratif 2017 présenté par le Maire,

ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2017 (y compris la reprise des résultats 2016 et avant reports sur 2018) tels que résumés ci-après :

RECETTES 809 521.14 €

DEPENSES 393 325.19 €

FIXE l'excédent de réalisation  
 à un montant de : 416 195.95 €  
 Qui se décompose de la façon suivante :  
 Excédent de Fonctionnement 123 763.96 €  
 Excédent d'Investissement 292 431.99 €  
 FIXE le montant des reports d'Investissement de 2017 sur 2018 à  
 DEPENSES 200 790.00 €  
 RECETTES 208 062.00 €  
 PREND ACTE du résultat globalement excédentaire du Compte Administratif 2017 fixé à 423 467.95 €  
 après prise en compte des reports.  
**Délibération adoptée à l'unanimité (27 voix pour).**

### 2.3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET TVA

Le Conseil Municipal,  
 APPROUVE le Compte Administratif 2017 présenté par le Maire,  
 ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2017 (y compris la reprise des résultats 2016 et avant reports  
 2018) tels que résumés ci-après :  
 RECETTES 550 401.22 €  
 DEPENSES 524 766.14 €  
 FIXE l'excédent de réalisation  
 à un montant de : 25 635.08 €  
 Qui se décompose de la façon suivante :  
 Excédent de Fonctionnement 12 263.16 €  
 Excédent d'Investissement 13 371.92 €  
 FIXE le montant des reports d'Investissement de 2017 sur 2018 à  
 DEPENSES 0.00 €  
 RECETTES 0.00 €  
 PREND ACTE du résultat globalement excédentaire du Compte Administratif 2017 fixé à 25 635.08 € après  
 prise en compte des reports.  
**Délibération adoptée à l'unanimité (27 voix pour).**

### 3.1 - AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2017 – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,  
 AFFECTE  
 • L'excédent de fonctionnement 2017 pour 1 176 657.56 €  
 à l'article 002 du Budget Primitif 2018  
 (recettes de fonctionnement)  
 • L'Excédent d'investissement 2017, soit 891 441.16 €  
 à l'article 001 (recettes d'investissement)  
 du Budget Primitif 2018  
 PRECISE que les reports de 2017, soit 6 636 087.31 € en dépenses d'investissement et 6 813 258.29 € en recettes  
 d'investissement, seront également repris dans le Budget Primitif 2018.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 3.2 - AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,  
 AFFECTE  
 • L'excédent de fonctionnement 2017 soit 123 763.96 €  
 à l'article 002 du Budget Primitif 2018  
 (recettes de fonctionnement)  
 • L'excédent d'investissement 2017, soit 292 431.99 €  
 à l'article 001 (recettes d'investissement)  
 du Budget Primitif 2018  
 PRECISE que les reports de 2017, soit 200 790.00 € en dépenses d'investissement et 208 062.00 € en recettes  
 d'investissement, seront également repris dans le Budget Primitif 2018.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 3.3 - AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2017 – BUDGET TVA

Le Conseil Municipal,  
 AFFECTE

- L'excédent de fonctionnement 2017 soit 12 263.16 €  
à l'article 002 du Budget Primitif 2018  
(recettes de fonctionnement)
- L'excédent d'investissement 2017, soit 13 371.92 €  
à l'article 001 (recettes d'investissement)  
du Budget Primitif 2018

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **4.1 - BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2018 du budget principal, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après prise en compte des résultats de l'exercice 2017, aux chiffres suivants :

##### **RECETTES**

Section de Fonctionnement	12 751 786.96 €
Section d'Investissement	20 304 171.71 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 055 958.67 €</b>

##### **DEPENSES**

Section de Fonctionnement	12 751 786.96 €
Section d'Investissement	20 304 171.71 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 055 958.67 €</b>

**Délibération adoptée par 24 voix Pour, 4 Contre (Flavien Bazenet, Nathalie Fugier, Grégoire Ekmekdje, Corinne Sidommo).**

#### **4.2 - BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après prise en compte des résultats de 2017, aux chiffres suivants :

##### **RECETTES**

Section de Fonctionnement	439 398.66 €
Section d'Investissement	824 892.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 264 291.31 €</b>

##### **DEPENSES**

Section de Fonctionnement	439 398.66 €
Section d'Investissement	824 892.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 264 291.31 €</b>

**Délibération adoptée par 24 voix Pour, 4 Abstentions (Flavien Bazenet, Nathalie Fugier, Grégoire Ekmekdje, Corinne Sidommo).**

#### **4.3 - BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET T.V.A.**

Le Conseil Municipal,

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2018 du budget annexe TVA, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après prise en compte des résultats de 2017, aux chiffres suivants :

##### **RECETTES**

Section de Fonctionnement	517 263.16 €
Section d'Investissement	34 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>551 263.16 €</b>

##### **DEPENSES**

Section de Fonctionnement	517 263.16 €
Section d'Investissement	34 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>551 263.16 €</b>

**Délibération adoptée par 24 voix Pour, 4 Abstentions (Flavien Bazenet, Nathalie Fugier, Grégoire Ekmekdje, Corinne Sidommo).**

#### **5 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES**

Le Conseil Municipal,

FIXE ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes directes pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation	14.55 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.82 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	93.84 %

**Délibération adoptée par 24 voix Pour, 4 Abstentions (Flavien Bazenet, Nathalie Fugier, Grégoire Ekmekdje, Corinne Sidommo).**

## **6 - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE – ANNEE 2017**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE d'une opération foncière (achat-revente) concrétisée au cours de l'année 2017, telle que détaillée ci-après :

### **ACQUISITION**

2-4 RUE JEAN-BAPTISTE HUET - PRISME → Motivation : Création de logements à usage locatif social dans le cadre de la politique communale de l'habitat.

Parcelle cadastrée Section B n°235 d'une superficie totale de 3 411 m<sup>2</sup>.

Ensemble immobilier composé d'un bâtiment à usage de bureaux, d'une surface utile brute totale de 2 737,60 m<sup>2</sup>, composé d'un corps de bâtiment sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages qui comporte :

- au rez-de-chaussée : deux halls d'entrée et trois plateaux à usage de bureaux
- au premier étage : deux bureaux et trois plateaux à usage de bureaux
- au deuxième étage : deux bureaux, trois plateaux à usage de bureaux et des patios
- au sous-sol : un rampe d'accès, des aires de circulation, quarante parkings.

Décision du 20 janvier 2017, puis délibération du 20 mars 2017 portant acquisition dudit ensemble, auprès de la société Notapierre, pour un montant de 2 300 000 euros, par exercice du droit de préemption urbain.

Acte signé le 3 mai 2017.

### **CESSION**

2-4 RUE JEAN-BAPTISTE HUET - PRISME → Motivation : Création de logements à usage locatif social dans le cadre de la politique communale de l'habitat.

Parcelle cadastrée Section B n°235 d'une superficie totale de 3 411 m<sup>2</sup>.

Ensemble immobilier composé d'un bâtiment à usage de bureaux, d'une surface utile brute totale de 2 737,60 m<sup>2</sup>, composé d'un corps de bâtiment sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages qui comporte :

- au rez-de-chaussée : deux halls d'entrée et trois plateaux à usage de bureaux
- au premier étage : deux bureaux et trois plateaux à usage de bureaux
- au deuxième étage : deux bureaux, trois plateaux à usage de bureaux et des patios
- au sous-sol : un rampe d'accès, des aires de circulation, quarante parkings.

Délibération du 20 mars 2017 établissant une convention d'intervention foncière avec l'EPFIF, prévoyant la cession par la Ville à l'EPFIF du bien pour un montant de 2 300 000 euros, suite à l'exercice du droit de préemption urbain de la Ville, pour le portage de l'opération.

Acte signé le 3 mai 2017.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **7 - SIGNATURE D'UN AVENANT A UN CONTRAT DE PRÊT AVEC LA CAISSE D'EPARGNE**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer avec la Caisse d'Epargne Ile de France un avenant au contrat de prêt initial (n° A751170QE) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 5 500 000 €
- Durée : 1 an (du 28 avril 2018 au 27 avril 2019)
- Taux fixe : 0,35%
- Amortissement du capital : in fine
- Périodicité du paiement intérêts : trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible trimestrielle à chaque échéance d'intérêt, sans indemnité
- Frais de dossier : 2 500 €
- Base de taux : ex/360 (nombre exact de jours par mois sur une année de 360 jours)

DIT que le remboursement de cet emprunt est inscrit au Budget 2018 de la Commune.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AMENAGEMENT D'ARRETS DE TRANSPORTS EN COMMUN**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter du Conseil Départemental des Yvelines, pour l'année 2018, une subvention pour l'aménagement d'aires d'arrêts de transports en commun.

DIT que cet aménagement est situé sur l'itinéraire de la ligne de transport 32, dans la partie nord de la commune et que le coût des travaux a été estimé à : 14 110€ HT.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés, figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge, sur les crédits prévus à cet effet au budget communal.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**9 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VERDISSEMENT VISANT A SUPPRIMER L'USAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LE CIMETIERE DE JOUY EN JOSAS**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le principe du verdissement d'allées et de zones gravillonnées du cimetière pour limiter le désherbage et améliorer la gestion à la parcelle des eaux pluviales,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la poursuite de sa démarche zéro phytosanitaire sur la ville,

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge, sur les crédits prévus à cet effet sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**10 - RESTAURATION COLLECTIVE – MARCHE POUR L'ELABORATION ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE. REPAS AINES CCAS ET REPAS ENFANTS ILE AUX ENFANTS**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres pour l'établissement d'un marché à bons de commandes, sans minimum ni maximum, pour la fourniture de repas et dérivés en liaison froide pour les enfants de l'Ile aux enfants et pour le service de portage de repas du CCAS, à compter du 18 juin 2018 et jusqu'au 30 août 2018, renouvelable pour un an 3 fois au maximum,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché, conformément à la décision de la Commission d'appels d'offres,

DIT que les dépenses correspondant à ce marché seront réglées sur les crédits prévus à cet effet au Budget Communal et au Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

**De supprimer les emplois suivants :**

- 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (1 à 19 H 22 mns et 1 à 16 H hebdomadaires).

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

- 1 emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe horaire.

**De créer les emplois suivants :**

- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,

- 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (1 à 12 H 13 mns et 1 à 22 H 35 mns hebdomadaires).

**Emplois contractuels pour accroissement d'activité, non permanents :**

- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet sur 16 jours du 15 janvier au 2 février 2018,

- 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet (3 heures hebdomadaires) du 1<sup>er</sup> février au 15 avril 2018.

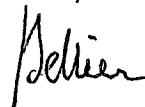
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

ADOpte le nouveau tableau des effectifs ainsi modifié.

**Délibération adoptée par 24 voix Pour, 4 Abstentions (Flavien Bazenet, Nathalie Fugier, Grégoire Ekmekdje, Corinne Sidommo)**

Fait à Jouy-en-Josas, le 20 Mars 2018

Le Maire,



Jacques BELLIER